

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°86-2020-152

VIENNE

PUBLIÉ LE 24 NOVEMBRE 2020

Sommaire

Préfecture de la Vienne	
86-2020-11-20-008 - Arrêté n°2020-SIDPC-218 portant organisation d'un jury d'examen	
pour l'obtention du certificat de compétences de "formateur aux premiers secours" (2	
pages)	Page 3
86-2020-11-20-007 - Arrêté n°2020-SIDPC-219 portant organisation d'un jury d'examen	
pour l'obtention du certificat de compétences de "formateur aux premiers secours" (2	
pages)	Page 6
UT DIRECCTE	
86-2020-11-20-009 - Liste conseillers du salarié 2020 (14 pages)	Page 9

Préfecture de la Vienne

86-2020-11-20-008

Arrêté n°2020-SIDPC-218 portant organisation d'un jury d'examen pour l'obtention du certificat de compétences de "formateur aux premiers secours"



Arrêté n°2020-SIDPC-218

portant organisation d'un jury d'examen pour l'obtention du certificat de compétences de « formateur aux premiers secours »

> La Préfète de la Vienne Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre national du mérite Chevalier du Mérite agricole

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L 725-1 et suivants et R 725-1 et suivants ;

Vu le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours et modifiant le décret n° 91-834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 du président de la République portant nomination de Madame Chantal CASTELNOT, préfète de la Vienne ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

Vu l'arrêté n° 2020-SG-DCPPAT-059 en date du 16 octobre 2020 donnant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Émile SOUMBO, Secrétaire Général de la préfecture de la Vienne ;

Vu la demande formulée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) le 12 octobre 2020 ;

Considérant que les sessions de formation de "formateur de secourisme - pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de premiers secours" se dérouleront du 23 novembre au 27 novembre 2020 et du 07 décembre au 11 décembre 2020 ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Vienne.

ARRETE

Article 1er:

Il est organisé une session d'examen pour l'obtention du certificat de compétences de « formateur aux premiers secours » le 12 décembre 2020 à 9h00 au Centre de Formation des Sapeurs Pompiers de la Vienne (CFSPV), le Petit Pas St Martin à Valdivienne,

Article 2:

Le jury, sous la présidence de Sophie POUMAILLOUX, médecin chef, directeur de session, sera composé :

- de M. Aurélien AUDOUX instructeur
- de M. Thierry DAULARD instructeur
- de M. José MARTIN instructeur
- de M. Anthony MOREAU instructeur

Article 3:

Le jury complet délibère à huit clos, sous la direction du président. Ses délibérations sont secrètes et sa décision est souveraine.

Article 4:

Le jury doit s'appuyer sur le dossier de chaque candidat et se prononcer sur l'aptitude ou l'inaptitude du candidat à contextualiser ses compétences de formateur au domaine particulier de l'enseignement et de l'apprentissage des procédures et des techniques relatives aux gestes élémentaires de secours. Il doit contrôler que le processus d'évaluation du candidat, qui a conduit l'équipe pédagogique à émettre un avis quant à la compétence de formateur aux premiers secours, a été conforme aux dispositions prévues dans le référentiel interne de certification de l'organisme formateur.

Article 5:

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfète de la Vienne, le chef du SIDPC et le président du jury sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Poitiers, le 20 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation, Le Secrétaire Général

Émile SOUMBO

Préfecture de la Vienne

86-2020-11-20-007

Arrêté n°2020-SIDPC-219 portant organisation d'un jury d'examen pour l'obtention du certificat de compétences de "formateur aux premiers secours"



Arrêté n°2020-SIDPC-219

portant organisation d'un jury d'examen pour l'obtention du certificat de compétences de « formateur aux premiers secours »

> La Préfète de la Vienne Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre national du mérite Chevalier du Mérite agricole

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L 725-1 et suivants et R 725-1 et suivants :

Vu le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours et modifiant le décret n° 91-834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 du président de la République portant nomination de Madame Chantal CASTELNOT, préfète de la Vienne ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

Vu l'arrêté n° 2020-SG-DCPPAT-059 en date du 16 octobre 2020 donnant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Émile SOUMBO, Secrétaire Général de la préfecture de la Vienne ;

Vu la demande formulée par le Comité de la Vienne de Sauvetage et de secourisme en date du 09 novembre 2020 ;

Considérant que les sessions de formation de "formateur de secourisme - pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de premiers secours" se dérouleront du 16 novembre au 27 novembre 2020

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Vienne,

ARRETE

Article 1er:

Il est organisé une session d'examen pour l'obtention du certificat de compétences de « formateur aux premiers secours » le 27 novembre 2020 de 16h00 à 17h00 au CREPS de Poitiers (espace formation) – Château de Boivre – 86580 VOUNEUIL SOUS BIARD.

Article 2

Le jury, sous la présidence de M. Mathieu LACROIX, formateur de formateurs, directeur de session sera composé :

- du Docteur Jérome KARAYAN, médecin
- de M. Abdel-llah MOUAHID, formateur de formateurs et concepteur de formation
- de M. Fabrice DELAIGNE, formateur de formateurs
- de M. André PONNIER, formateur de formateurs

Article 3:

Le jury complet délibère à huit clos, sous la direction du président. Ses délibérations sont secrètes et sa décision est souveraine.

Article 4:

Le jury doit s'appuyer sur le dossier de chaque candidat et se prononcer sur l'aptitude ou l'inaptitude du candidat à contextualiser ses compétences de formateur au domaine particulier de l'enseignement et de l'apprentissage des procédures et des techniques relatives aux gestes élémentaires de secours. Il doit contrôler que le processus d'évaluation du candidat, qui a conduit l'équipe pédagogique à émettre un avis quant à la compétence de formateur aux premiers secours, a été conforme aux dispositions prévues dans le référentiel interne de certification de l'organisme formateur.

Article 5:

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfète de la Vienne, le chef du SIDPC et le président du jury sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Poitiers, le 20 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation, Le Secrétaire Général

Émile SOUMBO

UT DIRECCTE

86-2020-11-20-009

Liste conseillers du salarié 2020

Avenant $n^{\circ}1$ à l'arrêté Préfectoral n° 2019/UD86DIRECCTE/CS/01 du 12 février 2019



Direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine

Unité départementale de la Vienne

Avenant n°1 à l'arrêté Préfectoral n°2019/UD86DIRECCTE/CS/01 du 12 février 2019

Préfète de la Vienne Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite Chevalier du Mérite Agricole

VU la loi n°89-549 du 2 août 1989 relative à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion,

VU la loi n° 91-72 du 18 janvier 1991 relative au conseiller du salarié,

VU les articles L.1232-7 et L 1237-12 du code du travail,

VU les articles D 1232-4 à D 1232-12 du code du travail.

VU les propositions des organisations syndicales de salariés visées à l'article L. 2121-1 du code du travail et après avis de la directrice du travail, responsable de l'unité départementale de la Vienne.

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Vienne,

ARRETE

<u>Article 1</u>: la liste des personnes habilitées à venir assister **gratuitement** sur sa demande, un salarié lors de l'entretien préalable au licenciement **en l'absence d'institutions représentatives du personnel** (comité d'entreprise, délégués du personnel, délégués syndicaux, CHSCT) ou lors du ou des entretiens précédents la rupture conventionnelle, est composée comme suit :



Direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine

ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

Conseillers du salarié présentés par le syndicat UD CFDT :

2 05 49 88 92 84 Union Départementale de la Vienne

Mme DOS SANTOS Marina Employée de restauration 49, rue Jules Boisseau 86220 PORT DE PILES

Mail: marina.dossantos@live.fr ■ 05 49 88 92 84 (UD CFDT)

M. GIRARD Gérard Retraité Saint-Mandé 86200 MOUTERRE-SILLY

Mail: gerard.girard2@wanadoo.fr

☎ 05 49 88 92 84 (UD CFDT)

Mme GIRAUDEAU Josette Retraitée 4 rue Elisée Maclet 86540 THURE ☎ 05 49 88 92 84 (UD CFDT)

M. LIGEARD Claude
Retraité
40 chemin du roc
86100 CHATELLERAULT
Mail: ligeard@wanadoo.fr

© 05 49 88 92 84 (UD CFDT)

M. LOISEAU Hans
Technicien
32 rue Jean Rivière
86100 CHATELLERAULT
Mail: hans.loiseau@gmail.com
© 05 49 88 92 84 (UD CFDT)



Direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine

Conseillers du salarié présentés par le syndicat UD CGT : ■ 05 49 60 34 78 Union Départementale de la Vienne

M. CALVEZ Dominique
Technicien de maintenance
7 chemin de la Bobinière
86100 CHATELLERAULT
Mail: d.calvez@hotmail.fr
97 66 20 94 82

M. DAGNIAUX Hervé
Agent administratif
Lieu-dit « Bindon »
86100 ANTRAN
Mail: rv-dag@yahoo.fr

707 66 20 94 82 (UD CGT)

M. DELAVEAU Alain
Technicien
10 rue d'Anjou
86530 CENON SUR VIENNE
Mail: adcgtfpf@orange.fr

■ 07 66 20 94 82 (UD CGT)

M. GRALL Pierre Yves Chaudronnier-soudeur Le Soufflet 37600 MOUZAY ☎ 07 66 20 94 82 (UD CGT)

M. LIEVRE Matthias Conseiller clientèle 435 allée de Chaume 86130 DISSAY

Mail: Matthias.mod@gmail.com

2 07 66 20 94 82 (UD CGT)



Direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine

M. RENAUD Didier Opérateur PAO 9 rue Gabriel Péri 86530 NAINTRE

Mail: didiphoto.86@orange.fr ☎ 07 66 20 94 82 (UD CGT

Conseillers du salarié présentés par le syndicat UD FO : ■ 05 49 41 05 34 Union Départementale de la Vienne

M. COURTOIS Christophe Chargé de clientèle 203 rue des Lordières 86130 DISSAY

Mail: <u>chris2413@hotmail.fr</u> **☎**: 06 24 63 75 33

Mme HERAULT Géraldine Cadre 10 rue Camille Corot 86540 THURE

Mail: pascal.herault.86@orange.fr

2: 06 73 54 87 71

M. HERAULT Pascal Cadre 10 rue Camille Corot 86540 THURE

Mail: pascal.herault.86@orange.fr

2: 07 82 03 49 17

Mme POLLET Sandra
Agent administratif
8 rue Tavernier
86100 CHATELLERAULT

Mail: lala.nanoso86@gmail.com

2: 07 69 45 83 34



Direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine

Mme TEXIER Sylvie Employée administrative et comptable 18 résidence Gabrielle d'Estrées 86100 CHATELLERAULT

Mail : <u>sylvie.texier@free.fr</u> **☎**: 06 13 03 52 50

ARRONDISSEMENT DE MONTMORILLON

Conseillers du salarié présentés par le syndicat UD CFDT :

2 05 49 88 92 84 Union Départementale de la Vienne

M. MESMIN Bruno Employé de bureau 35, allée de la Rochette 86500 MONTMORILLON

Mail: bruno-mesmin@orange.fr

■ 05 49 88 92 84 (UD CFDT)

Conseillers du salarié présentés par le syndicat UD CFTC :

🕿 05 49 88 28 18 Union Départementale de la Vienne

M. TOURTE Bernard Demandeur d'emploi 36 rue de la Grenatière 86400 SAVIGNE

Mail: <u>b_tourte@orange.fr</u> **2** 06 88 56 10 80

Conseillers du salarié présentés par le syndicat UD CGT :

🕿 05 49 60 34 78 Union Départementale de la Vienne

M. LECOMTE Fabien Facteur 19 rue du vallon 86410 DIENNE

Mail: fabien-julie.lecomte@gmail.com

2 07 66 20 94 82 (UD CGT)



Direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine

M. LESCURE Jean-Pierre Technicien télécom 1 Lieu-dit « Montoré » 86320 SILLARS

Mail: jeanpierrelescure@gmail.com

2 07 66 20 94 82 (UD CGT)

M. ROUMET Sébastien Electricien 5 Le Petit Port 86320 PERSAC

Mail: sebastien.roumet@gmail.com

2 07 66 20 94 82 (UD CGT)

Conseillers du salarié présentés par le syndicat UNSA :

☎ 05 49 52 96 94 Union Départementale de la Vienne

M. ROMELE José
Retraité
40, rue de Néchaud
86500 MONTMORILLON
60 06 87 36 50 88

ARRONDISSEMENT DE POITIERS

Conseillers du salarié présentés par le syndicat UD CFDT :

☎ 05 49 88 92 84 Union Départementale de la Vienne

M. COURTOIS Jacquelin Technicien 51, rue Emile ZOLA 86000 POITIERS

Mail: jacquelin.courtois@oragne.fr

■ 05 49 88 92 84 (UD CFDT)

M. FOUQUETEAU Gilles Technicien 20 lotissement « Croix Vilvert » 86230 ORCHES

Mail: gilles.fouqueteau@orange.fr

■ 05 49 88 92 84 (UD CFDT)



Direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine

Mme NUNES Cassandra Juriste 24 boulevard Saint-Just Résidence « les Cyclades » 86000 POITIERS

Mail: cassandra.nunes@hotmail.fr

2 05 49 88 92 84

Conseillers du salarié présentés par le syndicat UD CFTC : ☐/Fax 05 49 88 28 18 Union Départementale de la Vienne

Mme ENAZOR Jeanne-Marie Retraitée 3 route de Jarnet 86170 AVANTON

Mail: santesociaux.cftc@gmail.com

2 06 12 63 80 81

M. LAFARGUE Grégoire Cadre technique 25 place de Montbernage 86000 POITIERS ☎ 06 25 64 08 05

Mme. TEXIER-MORISSET Delphine Technicienne Optronique 25 rue du Verger Bonnet 86190 BERUGES

■ 06 07 04 38 09



Direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine

Liherté Égalité Fraternité

Conseillers du salarié présentés par le syndicat UD CFE CGC :

2 05 49 41 56 54 Union Départementale de la Vienne

M. CLEMENT Frédéric Ingénieur 134 rue Georges Guynemer 86000 POITIERS

Mail: fclement.cfecgc@gmail.com

2 06 49 33 45 52

M. CORNET Xavier Référent VAE AFPA 20 allée Gutemberg 86580 VOUNEUIL S/BIARD Mail: xavier.cornet@afpa.fr

2 06 70 85 04 10

M. FERNANDEZ Francis Retraité 7, rue des Grelins 86240 SMARVES

Mail: francis.ff.fernandez@orange.fr

2 07 86 11 98 75

M. HOULLIER Vincent Responsable point de vente « Gremillon » 86380 MARIGNY-BRIZAY Mail: v.houllier@laposte.net

2 06 25 68 37 93

Conseillers du salarié présentés par le syndicat UD CGT : 2 05 49 60 34 78 Union Départementale de la Vienne

Mme ABBA Léontine Technicien conseil 118 route de Bonnes 86000 POITIERS

Mail: leontine.abba@gmail.com 2 07 66 20 94 82 (UD CGT)



Direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine

Mme AUDEBERT Anne Téléprospectrice 11 rue des Tilleuls 86190 MAILLE

Mail: anne86170@gmail.com

2 07 66 20 94 82 (UD CGT)

M. CORBON Christian Chauffeur routier 14, allée du Champ de Foire 86340 NIEUIL L'ESPOIR

Mail: kikidelavienne@hotmail.fr

☐ 07 66 20 94 82 (UD CGT)

Mme. FORT Wafaa Adjointe chef de magasin 91 rue de la Coutelière 86000 POITIERS

Mail: <u>ulcgtpoitiers@gmail.com</u>

2 07 66 20 94 82 (UD CGT)

Mme. KABORE Safiatou Employée commerciale 9 rue Henri Dunant 86000 POITIERS

Mail: <u>ksaf05@hotmail.com</u>

☎ 07 66 20 94 82 (UD CGT)

M. LARTIGUE Xavier
Agent de sécurité
10, Place des Vignes
86440 MIGNE AUXANCES
Mail: nevada86440@gmail.com

2 07 66 20 94 82 (UD CGT)

Mme. PRET Véronique Assistante de direction 53 bis rue de l'Eglise 86360 CHASSENEUIL DU POITOU Mail: pret.veronique@orange.fr

2 07 66 20 94 82 (UD CGT)



Direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine

Mme. SINGARRAUD Astrid Conseillère clientèle 32 route de Lencloître 86380 VENDEUVRE DU POITOU Mail: asingarraud@gmail.com

Mme VAILLANT Anne Chargée de clientèle 2 impasse du Dolmen

Mail: stephanevaillant5673@free.fr

2 06 69 91 01 39

Mme. VAN HECKE Sandrine Chargée d'assistance 47 route de Vouillé 86170 NEUVILLE DE POITOU ☎ 07 66 20 94 82 (UD CGT)

Conseillers du salarié présentés par le syndicat UD FO :

2 05 49 41 05 34 Union Départementale de la Vienne

M. ABONNEAU Gérard Retraité 15, rue de Touraine 86170 AVANTON

Mail: gerard.abonneau@live.fr

2 06 80 26 48 18

M. BARREAU Alain Technicien territorial 41 ruee des Hauts Bizais 86180 BUXEROLLES

Mail: abarreau33@gmail.com

2 06 86 92 48 56

M. BELLOT Gérard Retraité 2 bis, rue de la Chaume 86280 SAINT BENOIT

Mail: gm.bellot86@gmail.com

2 06 81 65 64 23



Direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine

M. BLONDE Philippe
Educateur
16 rue du Pont de la Trappe
86370 CHATEAU-LARCHER
Mail: philippeblonde@orange.fr

2 06 86 71 91 54

Mme COURTOIS Yvette Retraitée 22, rue Champ Maillard 86170 CISSE

Mail: yvettecourtois@yahoo.fr

2 06 88 38 49 22

M. DESMOUTIER Hervé
Opérateur technique
12 allée des Peupliers
86580 VOUNEUIL SOUS BIARD
Mail: herve.desmoutier@free.fr

2 06 14 22 43 57

M. DUPUIS Francis Retraité 11 rue Jean Arnault 86380 MARIGNY BRIZAY

Mail: francis.dupuis11@wanadoo.fr

2 06 08 81 44 38

Mme LEFEBVRE ALIS Véronique Chargée de mission 1 rue de la Nougeraie 86580 VOUNEUIL SOUS BIARD Mail: veroniqualis86@gmail.com ☎ 06 46 06 00 17

Mme I EVEOUE Lau

Mme LEVEQUE Laurence Retraitée Résidence Jardins du Clain 19 rue du Bas des Sables 86000 POITIERS

Mail: laurele8650@gmail.com

2 06 85 14 21 58



Direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine

M. LOMER Frédéric Juridique 63 rue Michel Foucault 86000 POITIERS

Mail: frederic.lomer@wanadoo.fr

2 06 62 62 93 12

M. MOREL Nicolas Contrôleur SNCF 28 lotissement des alouettes 33450 IZON

Mail: nicmo47@yahoo.fr

2 07 66 11 15 51

M. RIVAT Christophe
Chauffeur routier
22 rue des Noisetiers
86360 CHASSENEUIL DU POITOU
Mail: christophe.rivat@hotmail.fr

2 06 37 78 50 97

Mme TILLET Marie
Contrôleur SNCF
1 T chemin de Gilière
86130 SAINT-GEORGES LES BAILLARGEAUX

Mail: marie.tillet@hotmail.fr

2 07 84 09 99 86

Conseillers du salarié présentés par l'Union Syndicale SOLIDAIRES 86 :

2 05 49 88 19 19 Union Départementale de la Vienne

M. BISCEGLIE Giuseppe Salarié 32, rue de la Croix Girard 86130 JAUNAY CLAN ☎ 06 67 45 25 38

M. CAYZELLE Philippe
Opérateur projectionniste TAP
34 rue Henri Guillaumet
86000 POITIERS
206 67 10 83 11



Direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine

Conseillers du salarié présentés par le syndicat UNSA :

2 05 49 52 96 94 Union Départementale de la Vienne

M. AMIR Ali Conseiller Pôle Emploi 4, avenue Georges Pompidou 86000 POITIERS ☎ 06 13 97 57 16

M. FRAIGNEAU Richard Conseiller Pôle Emploi 48, voire Romaine 86180 BUXEROLLES 206 19 18 36 21

M. FURPHY James
Retraité
19, rue Olympe de Gouges
86180 BUXEROLLES

05 49 52 22 02 06 81 73 06 05



Fraternité

Direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article D 1232-6 du Code du Travail, la liste des

conseillers est soumise à révision tous les trois ans.

Article 3 : Leur mission, permanente, s'exerce exclusivement dans le département de la Vienne et ouvre droit au remboursement des frais de déplacement qu'elle occasionne dans ce département.

Article 4: La liste prévue à l'article 1^{er} ci-dessus sera tenue à la disposition des salariés concernés auprès de l'Unité départementale de la Vienne et dans chaque mairie du département.

<u>Article 5</u>: Madame la Directrice de l'Unité départementale de la Vienne, Mesdames et Messieurs les maires des communes de la Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Poitiers, le

20 NOV. 2020

Pour la Préfète de la Vienne, par délégation, Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne,

Emile SOUMBO